

**LA COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI**

Jean-François MOLEY – Président

**Destinataires :**

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des clubs CFCP

Mjf/PI – Réf : CCEE 18-19 n° 18em1079

Choisy le Roi, le 31 mai 2018

Affaire suivie par Jean François MOLEY  
Tél : 01.58.42.22.25 (secrétariat CCEE Laurence)  
E. Mail : secretariat.format@ffvb.org

**Objet :** Demande de Conformité Entraîneur (DCE) pour la saison 2018/2019 (CFCP)

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Comme évoqué à la dernière Formation Professionnelle Continue de Rouen, la CCEE et la DTN, à la demande du Ministère Jeunesse et Sports, ont présenté la nouvelle architecture des diplômes ministériels et fédéraux (avec application en septembre 2018).

Les principales raisons en sont :

- La commande du Ministère de repositionner nos diplômes d'Etat (BP VB, DE JEPS VB et DES JEPS VB) en conformité avec les derniers arrêtés relatifs à la refonte de ces derniers et ce, en corrélation avec les autres disciplines.
- Par ailleurs, un certain nombre de points au sein des formations fédérales nécessitaient de profonds remaniements, pour plus de cohérence entre diplômes fédéraux et ministériels.
- Construire des cursus, des parcours différenciés, qui correspondent aux besoins et qui peuvent progressivement amener l'entraîneur vers encore plus d'efficacité.
- Proposer des équivalences entre diplômes ministériels et fédéraux et vice-versa.

Tout d'abord pour vous permettre une meilleure compréhension, voici les équivalences anciens/nouveaux diplômes ministériels et fédéraux.

Equivalence	Anciens Diplômes Fédéraux	Nouveaux Diplômes Fédéraux
Volley Ball		
Formations Nationales	<b>DEPVB</b>	DEE1 VB
	<b>DECFCP</b>	Etape 1 du DEE 1 VB + modules 4-5 DEE 1 VB + étapes 3 et 4 DEE1 VB
	<b>BEF1</b>	Etape 1 du DEE 1 VB
	<b>BEF2</b>	DNE 1 VB
	<b>BEF3</b>	Etape 1 du DNE 1 VB
Formations Régionales	<b>BEF4</b>	DRE 1 VB
	<b>BEF 5 avec 3 ans d'animation 6x6</b>	Certificat animateur VB + Certificat Initiateur VB
	<b>BEF5</b>	Certificat animateur VB
	<b>EEVB2</b>	Certificat animateur VB + Module Accueil Formation Jeunes du DRE 2 VB
	<b>EEVB1</b>	Certificat animateur VB
	<b>Accompagnateur/Initiateur</b>	Certificat animateur VB

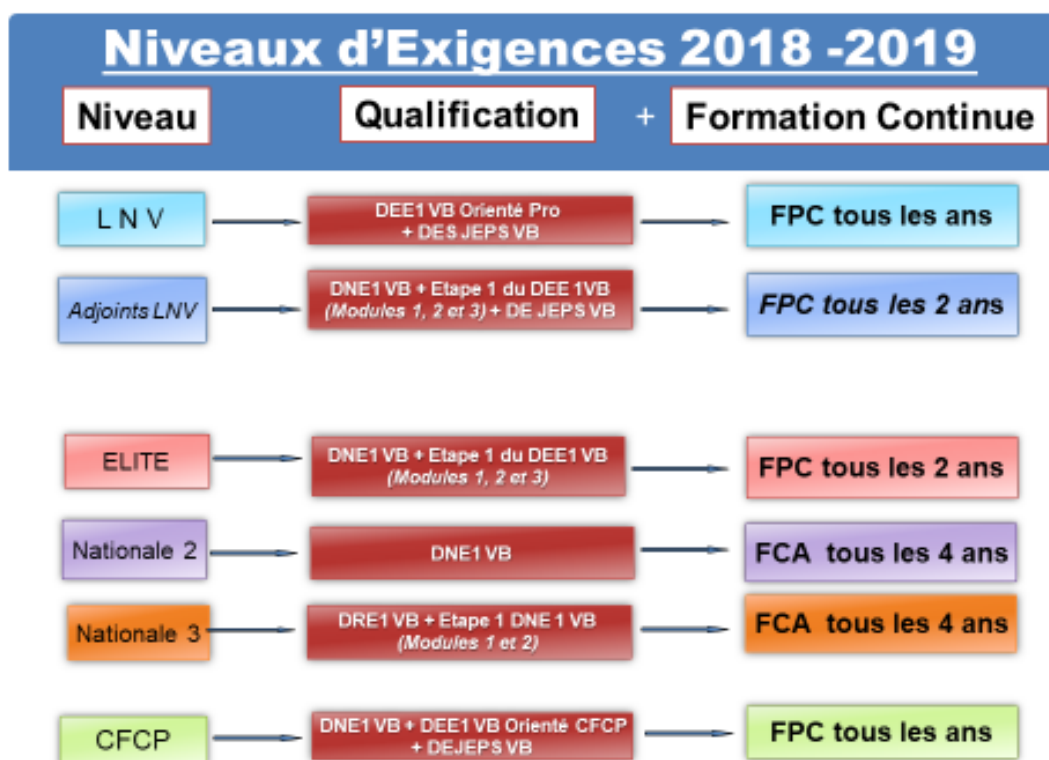
Beach VB

<b>Formations Nationales</b>	<b>Entraîneur Fédéral Beach VB</b>	Module 12 du DEE 2VB Beach Volley Niveau 3
	<b>Instructeur Fédéral Beach VB</b>	Module 9 du DNE 2 VB Beach Volley Niveau 2

<b>Formation Reg.</b>	<b>Animateur Fédéral Beach VB</b>	Module 1 du DRE2 VB Animateur Beach Niveau 1
-----------------------	-----------------------------------	--

<b>Equivalence</b>	<b>Diplômes Ministériels</b>	<b>Nouveaux Diplômes Fédéraux</b>
	<b>DES JEPS VB ou BEES2 VB</b>	DEE1 VB + DEE2 VB sauf Modules 3 et 4 du DEE1 VB
	<b>DE JEPS VB ou BEES1 VB</b>	DNE1 VB et DNE2 VB
	<b>BP JEPS VB</b>	DRE1 VB et DRE2 VB
	<b>BP JEPS mention VB et Beach</b>	DRE1 VB et DRE2 VB
	<b>BP JEPS Sports Co. mention VB</b>	DRE1 VB

De ce fait, les exigences de la saison 2018/2019, en matière de Conformité Entraîneurs, sont :



RAPPEL : l'enseignement contre rémunération est soumis à l'article L212 - 1 Livre II du Code du Sport. Les diplômes reconnus en volley-ball étant les BPJEPS mention Volley-Ball ou sport collectifs mention Volley-Ball, DEJEPS mention Volley-Ball, ou DESJEPS performance mention Volley-Ball.

(à noter, aucune nouvelle contrainte supplémentaire, uniquement des changements de dénomination de diplômes).

## Entraîneur Principal CFCP

### Exigences demandées :

Il doit être titulaire d'une licence encadrement et des diplômes suivants :

- **DEE1 VB Orienté CFCP (ex - DE CFCP - Diplôme d'Entraîneur de Centre de Formation de Club Professionnel)**

Ou s'il n'est pas encore titulaire de ce diplôme :

- o **Etre en cours de formation** avec suivi de modules spécifiques conformément à un plan de formation proposé par la DTN et la CCEE.
- **DE JEPS VB (Diplôme d'Etat Supérieur, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)** mention Volley-ball, ou posséder une carte professionnelle précisant que l'entraîneur a obtenu une autorisation d'exercer sur le territoire Français conformément aux prérogatives d'exercice du DE JEPS VB et nous fournir une attestation précisant le niveau obtenu (*selon l'article L212-1 du Code du Sport*).

Il doit également être à jour de la **Formation Professionnelle Continue (FPC)** qui se déroule en fin de saison sportive.

Tous les autres cas doivent être traités individuellement, dans les meilleurs délais, en collaboration avec le Service Formation de la DTN, la CCEE et la LNV.

## Entraîneur Adjoint CFCP

L'entraîneur adjoint du CFCP (*pour les effectifs supérieurs à 10 joueurs/10 joueuses*) doit être titulaire de la 1<sup>ère</sup> étape du DNE 1 VB (*ex-BEF3 au minimum*).

## Demande de Conformité Entraîneur 2018/2019

Vous trouverez, ci-après, la procédure à suivre pour l'enregistrement de vos entraîneurs pour la saison 2018/2019.

Chaque entraîneur(e), principal(e) ou adjoint(e) doit recevoir en effet, comme avant chaque saison, une « Conformité Entraîneur » délivrée par la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi (CCEE).

Le formulaire de Demande de Conformité Entraîneur pour la saison 2018/2019 (*ci-joint*) doit être envoyé avant les dates suivantes :

- le **15 juillet 2018** pour votre **entraîneur principal**.
- le **31 août 2018** pour votre **entraîneur adjoint**.

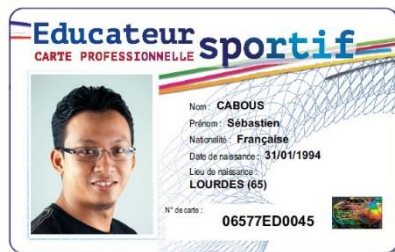
Nous vous rappelons que « la Conformité Entraîneur » ne sera délivrée que si vos entraîneurs possèdent le niveau de diplôme requis pour la compétition conformément aux textes réglementaires CCEE.

## Fichier Central des Entraîneurs et Nouveaux Diplômes

La CCEE vous informe que vous pourrez imprimer, en format A4 ou carte de visite, les « nouveaux » diplômes directement depuis votre accès personnel dans l'Espace Entraîneur. La bascule se fera automatiquement dès juillet 2018.

## Fichier EAPS

Déclarez votre activité et obtenez votre carte professionnelle sur <https://eaps.sports.gouv.fr>. Après vérification de votre honorabilité, vous recevrez votre nouvelle carte professionnelle, format carte bancaire ( *votre espace personnel EAPS est dédié à votre déclaration en tant qu'éducateur sportif. Il vous permet d'accéder à votre dossier et de procéder aux déclarations liées à votre activité*).



Soyez certain que l'action première de la CCEE est de vous accompagner (*clubs et entraîneurs*) et de vous aider à améliorer le développement qualitatif de notre sport. Vous pouvez être persuadés que nous ne relâcherons pas nos efforts à l'avenir pour continuer de structurer, développer les compétences des entraîneurs et encadrants tout en gardant notre ligne de conduite dans le respect des valeurs qui sont les nôtres.

Les membres de la CCEE, et moi-même, vous souhaitons une excellente saison sportive 2018-2019.

CCEEmment vôtre.

Pour l'Équipe de la CCEE.



Jean-François MOLEY